



## **FLINS-SUR-SEINE**

### **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique sous la présidence de M. le Maire, Philippe Méry. Présents : Patrice Herault, Michel Dupont, Nathalie Delattre, Nadège Daumard, Francine Barbier, Bernard Lallemand, Aurélie Bauer, Yassir Hatat, Sabine Timblène, Jean-Paul Le Corre, Christine Brugial, Catherine Lozeray, Christophe SOLER, Laurent Charbonnier, lesquels forment la majorité des membres en exercice et délibèrent selon l'article L.2121-17 du CGCT.

**Procurations** : Rachid Zerouali à Philippe Méry, Hélène Dupas à Patrice Herault, Gwenaëlle Szarek à Yassir Hatat

**Absente** : Magalie Lemonnier

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Christophe Soler est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire certifie que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2022 comportant l'ensemble des délibérations retranscrites ci-après a fait l'objet d'un affichage municipal dans les délais légaux. Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers et constaté que le quorum était atteint, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour :

- 
- 1- Décision modificative n°2 au Budget primitif**
  - 2- Demande de garantie d'emprunt par Les Résidences / 22 rue de l'étoile**
  - 3- Demande du fonds de concours communautaire pour la réalisation d'un espace culturel au sein du bâtiment des écuries**
  - 4- Tirage au sort des jurys d'assise**
  - 5- Cession d'une parcelle agricole n°129 Friche de Vaux les Huguenots**
  - 6- Remises exceptionnelles étude surveillée et soutien scolaire**
  - 7- Dons et subventions**
- Questions diverses**
- 

#### **DELIBERATION N° 2023/20**

#### **OBJET : Décision modificative n°2 au Budget communal**

Le conseil municipal,

Vu le CGCT

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023/12 en date du 27/03/2023 approuvant le budget primitif communal 2023,

Vu l'arrêté 2023/09/A portant virement de crédits budgétaires

Considérant qu'il convient de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau

Michel Dupont, adjoint au Maire en charge des finances explique les raisons de cette décision modificative

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Adopte** la décision modificative n° 2/2023 telle que définie ci-dessous :

<b>INVESTISSEMENT</b>						
D / R	Article	DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 200,00 €		
D	2313	IMMOBILISATION EN COURS		42 000,00 €		
D	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				46 200,00 €
			- €	46 200,00 €	- €	46 200,00 €
				46 200,00 €		46 200,00 €

<b>FONCTIONNEMENT</b>						
D / R	Article	DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	62628	AUTRES HONORAIRES		5 000,00 €		
D	65811	DROITS D UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE		4 816,50 €		
D	023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT		46 200,00 €		
			- €	46 200,00 €	- €	- €
				46 200,00 €		0,00 €

## **DELIBERATION N° 2023/21**

### **OBJET : Demande de garantie d'emprunt par Les Résidences / 22 rue de l'étoile**

Le Conseil municipal,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil

Vu le Contrat de Prêt N° 144563 en annexe signé entre : LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Délibère à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Flins-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 386485,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 144563 constitué de 3 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 386485,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

## **DELIBERATION N° 2023/22**

### **OBJET : Demande du fonds de concours communautaire pour la réalisation d'un espace culturel au sein du bâtiment des écuries**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'attributions de fond de concours par la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise aux communes rurales.

La commune de Flins-sur-Seine bénéficie d'une enveloppe de 175 000 euros sur une période de référence 2022/2026.

Monsieur le Maire propose de faire appel au dispositif des fonds de concours pour compléter le financement sur le projet de réhabilitation du bâtiment municipal des écuries en espace culturel et coworking sur lequel une étude de faisabilité a démarré avec le cabinet d'architectes SCALA et le BET Structure GAIA.

Le Conseil municipal,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

*Sabine Timblène : est-ce que cette subvention entraîne une mainmise de la communauté urbaine sur la gestion de la structure ?*

*Monsieur le Maire : non, l'intervention de la CUGPSEO n'est que financière.*

*Christine Brugial : est-ce que les associations qui sont à l'étage devront partir ?*

*Monsieur le Maire : l'activité des associations n'est pas remise en cause mais l'étage sera remis à neuf.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de solliciter auprès de la Communauté Urbaine GPSEO l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 175 000 € pour le projet de réhabilitation du bâtiment municipal des écuries en espace culturel et coworking.

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l'année 2023

AUTORISE le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **DELIBERATION N° 2023/23**

### **OBJET : Tirage au sort des jurys d'assise**

Monsieur le Maire rappelle :

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la formation du jury d'Assises 2024 et aux modalités de tirage au sort des jurés,

Vu le Code de procédure pénale,

Il est demandé au conseil municipal de procéder au tirage au sort publiquement, à partir de la liste électorale d'un nombre de six électeurs.

Après les opérations de tirage au sort, la liste des personnes proposées pour être jurés est la suivante :

IDENTITE NOM                    Prénom	NAISSANCE DATE /    LIEU    /    SEXE	DOMICILIATION ELECTORALE
GAMBIER Philippe	30/06/1980 à Poissy                    M	78410 Flins-sur-Seine 325 rue du Lavoir
WARREN Benjamin	24/02/1999 à Brest                    M	78410 Flins-sur-Seine 281 rue du Maréchal Foch
ES SALHI Naïma épouse HATAT	02/03/1952 à Salé                    F	78410 Flins-sur-Seine 248 rue Roger Vassieux
SANDRON Amélie	10/03/1995 à Aubergenville                    F	78410 Flins-sur-Seine 140 rue des Vieilles Granges
LOUDART Joël	18/02/1951 à Mantes                    M	78410 Flins-sur-Seine 10 résidence Bois Bodin
ROUXEL Gwenaëlle épouse SZAREK	30/06/1979 à Dreux                    F	78410 Flins-sur-Seine 103 Boulevard Extérieur

## **DELIBERATION N° 2023/24**

### **OBJET : Cession d'une parcelle agricole n°129 Friche de Vaux les Huguenots**

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que ledit terrain est enclavé dans un ensemble de parcelles, ne se situe pas sur la commune n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que le terrain sis Les Friches de Vaux Les Huguenots 78410 Aubergenville appartient au domaine privé communal (parcelle cadastrée AZ n°129 d'une contenance d'environ 910 m2),

Considérant la proposition d'achat faite par M. Frédéric HOTTOT (140 rue de la croix 78670 Villennes sur Seine),

*Patrice Hérault : il s'agit certainement d'une parcelle achetée à l'époque dans le cadre d'une autre acquisition.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- DECIDE l'aliénation du terrain sis Les Friches de Vaux Les Huguenots 78410 Aubergenville (parcelle cadastrée AZ n°129) ;
- APPROUVE le cahier des charges et notamment le prix qu'il y prévoit : 1 500 € net vendeur ;
- AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

## **DELIBERATION N° 2023/25**

### **OBJET : Remises exceptionnelles étude surveillée et soutien scolaire**

La commission aux affaires scolaires propose :

Considérant l'absence d'études surveillées lors des mouvements de grèves sur la période 6

Considérant les absences de soutien scolaire et la difficulté à maintenir ce service

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide une remise exceptionnelle de 7 euros sur la prochaine facturation de l'étude surveillée

Décide de ne pas facturer les 2 séances de soutien scolaires en carence.

## **DELIBERATION N° 2023/26**

### **OBJET : Dons et subventions**

Le conseil municipal,

Vu le CGCT

Vu les demandes de subventions présentées

Considérant qu'il ne peut être donné satisfaction à l'ensemble des demandes, le solde de l'article budgétaire étant créditeur à ce jour de 7 840 € pour l'exercice.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Décide d'octroyer**

<i>Dénomination et adresse de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention en €</i>
Restaurants du cœur (500 € demandés)	<b>500 €</b>
AS Lycée Van Gogh (320 € demandés)	<b>320 €</b>

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le Maire : un compromis de vente a été signé pour le 111 rue Maurice Berteaux, 3 à 4 logements devraient être faits, la vente définitive est prévue avant la fin de l'année.*

*Nous avons fait la réunion de lancement avec le cabinet Quattro architectes et notre bureau d'étude Verdi conseil pour l'extension de l'école maternelle : deux classes supplémentaires, nouvelle cour de récréation, nouveau parking, agrandissement du centre de loisirs, nouveaux locaux de direction.*

*Pour le nouveau groupe scolaire élémentaire, le concours de maîtrise d'œuvre est lancé, un jury qualifié composé d'architectes, d'élus de la commission d'appel d'offres, de professionnels de l'éducation nationale et de représentants de parents d'élèves sera en charge de choisir le futur projet d'école.*

*La police municipale va travailler quelques dimanches car nous constatons de plus en plus de désordres ce jour et notamment dans le parc.*

*J'ai écrit à la communauté urbaine et à KEOLIS pour mettre fin aux dysfonctionnements répétés sur la ligne 73 en direction du collège d'Ecquevilly (retard ou absence de passage, taille des bus).*

*Sabine Timblène : serait-il possible de faire une commission de sécurité avant l'été ?*

*Monsieur le Maire : c'est entendu, le bureau d'étude Ceryx doit nous commenter son rapport sur l'étude de circulation et de stationnement.*

*Nous avons également vu avec nos services techniques et le service voirie de GPSEO pour mieux sécuriser le début de la rue Roger Vassieux où il n'y a pas de trottoir côté droit et où un enfant a été blessé en se rendant à l'école.*

*Catherine Lozeray : est-ce que la cession d'une partie de l'ancienne maison Gauthier a été faite ?*

*Monsieur le Maire : non cela me paraît abandonné.*

*Nathalie Delattre : la journée écocitoyenne aura lieu le 23 septembre prochain.*

*Un article de promotion des jardins familiaux est prévu dans le prochain bulletin municipal afin de sonder la population sur l'intérêt de ce projet.*

*La sortie des déchets verts doit se faire le lundi soir, un rappel à l'ordre des riverains sur les jours de sortie plus largement des poubelles me semble nécessaire car beaucoup d'administrés ne respectent pas cela et les poubelles encombrant l'espace public inutilement.*

*La route entre Bouafle et Flins n'a pas été fauchée côté Flins, il convient de contacter GPSEO.*

*Michel Dupont : l'exécution du budget communal suit son cours, le bulletin municipal est quasi bouclé. La page facebook « Commune de Flins-sur-Seine » est désormais active, ne pas hésiter à m'envoyer vos informations pour diffusion.*

*Francine Barbier : il faut être vigilant sur le droit d'image pour la diffusion de photographies d'enfants.*

*Nadège Daumard : le bilan de la brocante est positif malgré une fréquentation légèrement en baisse.*

*Le 21 juin aura lieu la fête de la musique dans le parc avec 2 groupes de rock, 1 DJ et 2 foodtrucks.*

*Le 24 juin aura lieu la kermesse des écoles également dans le parc.*

*La fête de Flins est programmée les 9 et 10 septembre 2023.*

*En septembre, il y aura le 17 la journée du patrimoine et le 30 l'accueil des nouveaux arrivants.*

*Au niveau du sport, il y a eu une sortie bowling pour les seniors et une journée à Deauville est programmée au mois de juillet.*

*Le 14 juin se déroulera aux Mureaux le tournoi de rugby Drop en Seine et des élèves de CM1/CM2 de l'école des sports représenteront la commune.*

*Yassir Hatat : est-ce qu'il y a de nombreuses victimes de malveillances nocturne sur la commune, j'ai été personnellement visé deux fois pour des tentatives de vol de voiture ?*

*Monsieur le Maire : il y a effectivement des vols de voitures, il faut éviter de les laisser stationnées sur la voie publique.*

*Christine Brugial : il y a des caddies de carrefour laissés à l'abandon devant l'arrêt de bus du bois bodin.*

*Monsieur le Maire : c'est sur Aubergenville mais je vais contacter la direction de Carrefour.*

*Bernard Lallemand : qu'est-il ressorti de la réunion avec la présidente de la CUGPSEO ?*

*Monsieur le Maire : principalement, je lui ai fait remonter nos griefs sur l'état de propreté des rues et sur le manque d'entretien et de renouvellement des voiries. Nous ne reprendrons pas la compétence voirie non plus car le transfert de compétences s'accompagne d'une indemnité trop faible pour assurer le service.*

*Bernard Lallemand : les sections à l'étage des écuries s'inquiètent du projet d'espace culturel.*

*Monsieur le Maire : nous rencontrerons les associations lorsque le projet sera suffisamment avancé.*

*Aurélié Bauer : les écoles ont repris le chemin du potager pédagogique, des primaires de l'IME des Mureaux sont également venus.*

*Francine Barbier : au niveau de l'école élémentaire, il a été acté en commission aux affaires scolaires qu'il ne sera plus offert de dictionnaire aux sortants de CM2, un autre ouvrage sera offert.*

*Jean-Paul Le Corre : c'est de plus en plus souvent le bazar devant le bar tabac Le Foch.*

*Monsieur le Maire : je les ai convoqué en mairie en présence de la police municipale pour faire cesser les tapages et comportement inappropriés des clients de cet établissement.*

*Sabine Timblène : qu'est-il ressorti de la visite en mairie du sénateur Lévrier ?*

*Monsieur le Maire : les échanges n'ont guère été constructifs car les différences de vue sont trop importantes, l'action du gouvernement et du parlement étant positives à ses yeux.*

*Sabine Timblène : il faudrait remettre en état l'aire de jeux du parc et du bac à sable.*

*Les anciens volets du château ont été vendus à un antiquaire.*

*Patrice Herault : je me félicite des travaux en régie réalisés par les services techniques, les peintures intérieures du gymnase ainsi que la pergola au centre d'activité.*

*Francine Barbier : l'école prépare également l'évènement Drop en Seine, l'équipe de Flins représentera l'équipe de France de rugby.*

*Les ruches du jardin du presbytère ont été décorées par les enfants.*

*100 enfants auront la chance d'assister au prochain festival du cirque aux Mureaux au mois d'octobre.*

*Concernant le CCAS, les séniors ont été assisté à des séances d'enregistrement de l'émission « N'oubliez pas les paroles » accompagnés par des agents municipaux. Le plan canicule va également être prochainement activé.*

*Laurent Charbonnier : une partie du parc n'est plus tondue ?*

*Nathalie Delattre : c'est un souhait de la commission environnement, une zone de hautes herbes subsiste pour privilégier l'écosystème et ne sera fauchée que deux fois par an.*

*Nexity : quand auront lieu les constructions par Nexity dans la zone des Bleuets ?*

*Monsieur le Maire : les logements sont normalement livrés fin 2025. Nous avons une réunion jeudi avec le promoteur pour notamment discuter de l'accès aux logements sociaux pour les flinois.*

Séance close à 21h10.

**Le Conseil municipal**